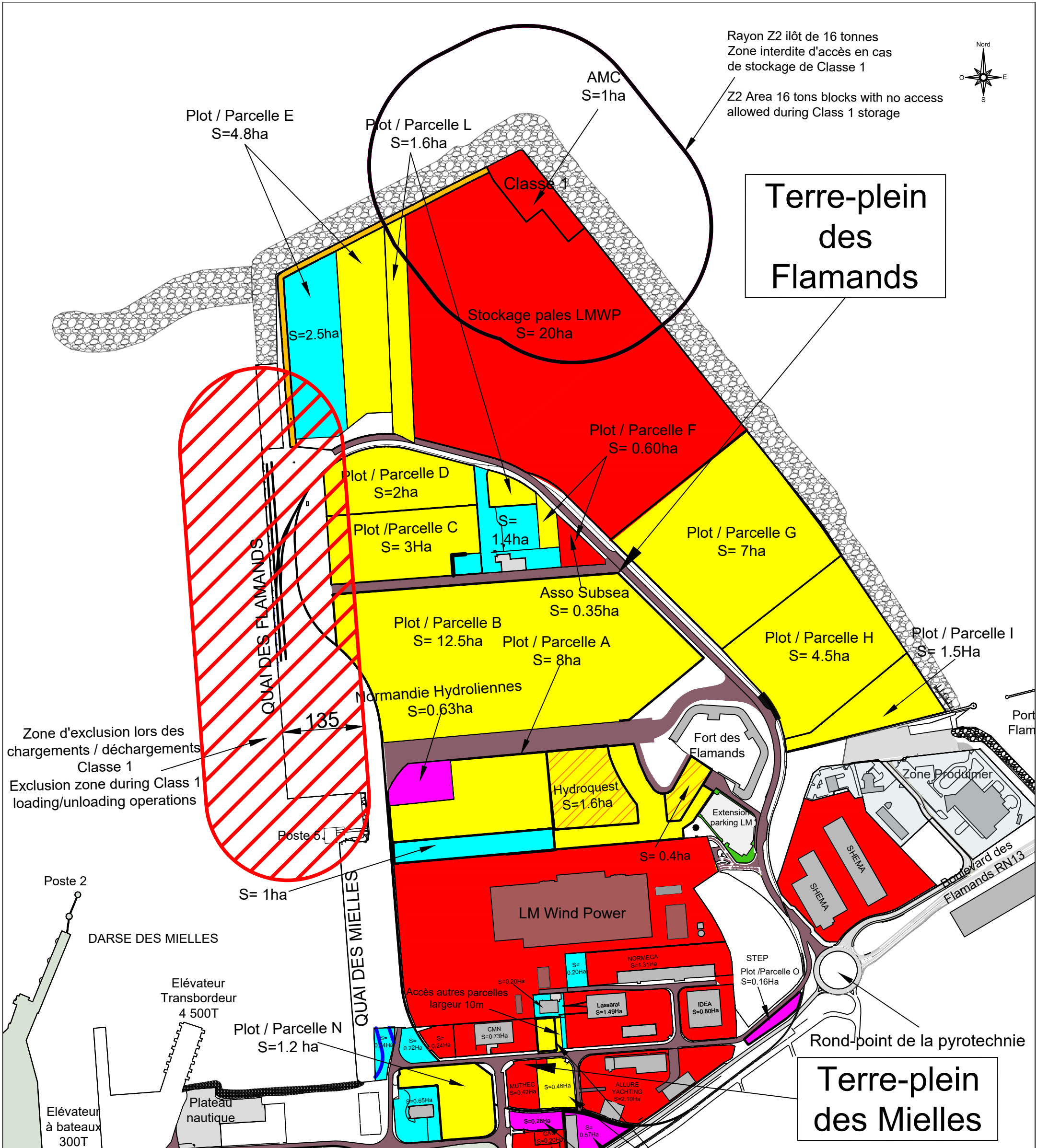




Légende / Legend	
	Bleu : Parcelles non utilisables Blue : Non usable plots
	Rouge : Parcelle réservée - contrat signé Red : Area booked - rental contract signed
	Jaune : Parcelles non attribuées, objet de la présente procédure Yellow : Unallocated plots subject to the present procedure
	Orange et jaune : Parcelles incluses dans la présente procédure, ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lesquelles des contrats de réservation ont été signés. Ces parcelles ne pourront être réaffectées à un tiers pour la période concernée qu'avec l'accord explicite des bénéficiaires des contrats de réservation. Orange and yellow : Plots included in the previous procedure that have already been subject to a transparency measure and for which reservation agreements have been signed. During the period concerned, these plots may only be reallocated to a third party with the explicit consent of the beneficiaries of the reservation agreements
	Magenta : Parcelles incluses dans présente procédure, déjà soumises à une mesure de transparence, mais n'ayant donné lieu à aucun contrat de réservation ou de location. Elles peuvent être réaffectées dans le cadre de la présente procédure, sauf signature prochaine d'un contrat avec les lauréats précédemment désignés, qui conservent alors une priorité d'affectation. Magenta : Plots included in this procedure that have already been subject to a transparency measure but have no resulted in any reservation or lease agreement. They may be reallocated as part of this procedure, unless an agreement is expected to be signed shortly with the previously designated awardees, who will then retain priority for allocation.

Ports de
NORMANDIE

Caen - Dives - Cherbourg - Dieppe

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement

Date : 28/08/2026

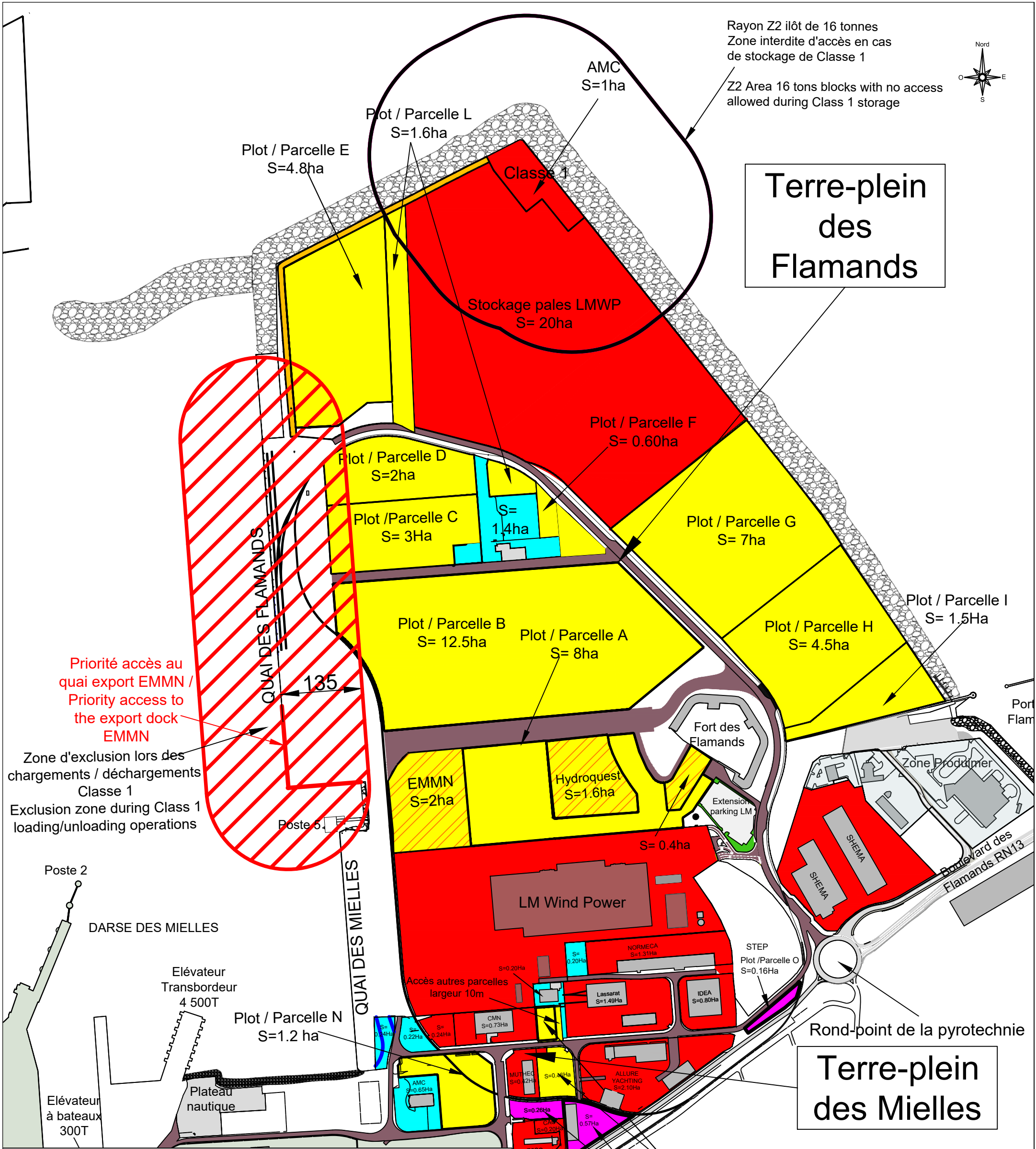
Echelle: 1/6000
Format : A3

Port de Cherbourg

Procédure de transparence 2026
Transparency procedure 2026

Juillet 2027 à Décembre 2028
July 2027 to December 2028

Référence :
F:\sauvegarde BE\BE
données autocad plans\port
Cherbourg\Administratif
Jerome\Projet AYM\Juillet
2026 à Août 2026.dwg



Légende / Legend

- Bleu : Parcelles non utilisables**
Blue : Non usable plots
- Rouge : Parcelle réservée - contrat signé**
Red : Area booked - rental contract signed
- Jaune : Parcelles non attribuées, objet de la présente procédure**
Yellow : Unallocated plots subject to the present procedure
- Orange et jaune :** Parcelles incluses dans la présente procédure, ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lesquelles des contrats de réservation ont été signés. Ces parcelles ne pourront être réaffectées à un tiers pour la période concernée qu'avec l'accord explicite des bénéficiaires des contrats de réservation.
Orange and yellow : Plots included in the previous procedure that have already been subject to a transparency measure and for which reservation agreements have been signed. During the period concerned, these plots may only be reallocated to a third party with the explicit consent of the beneficiaries of the reservation agreements
- Magenta :** Parcelles incluses dans présente procédure, déjà soumises à une mesure de transparence, mais n'ayant donné lieu à aucun contrat de réservation ou de location. Elles peuvent être réaffectées dans le cadre de la présente procédure, sauf signature prochaine d'un contrat avec les lauréats précédemment désignés, qui conservent alors une priorité d'affectation.
Magenta : Plots included in this procedure that have already been subject to a transparency measure but have no resulted in any reservation or lease agreement. They may be reallocated as part of this procedure, unless an agreement is expected to be signed shortly with the previously designated awardees, who will then retain priority for allocation.



Date : 28/08/2026

Echelle: 1/6000

Format : A3

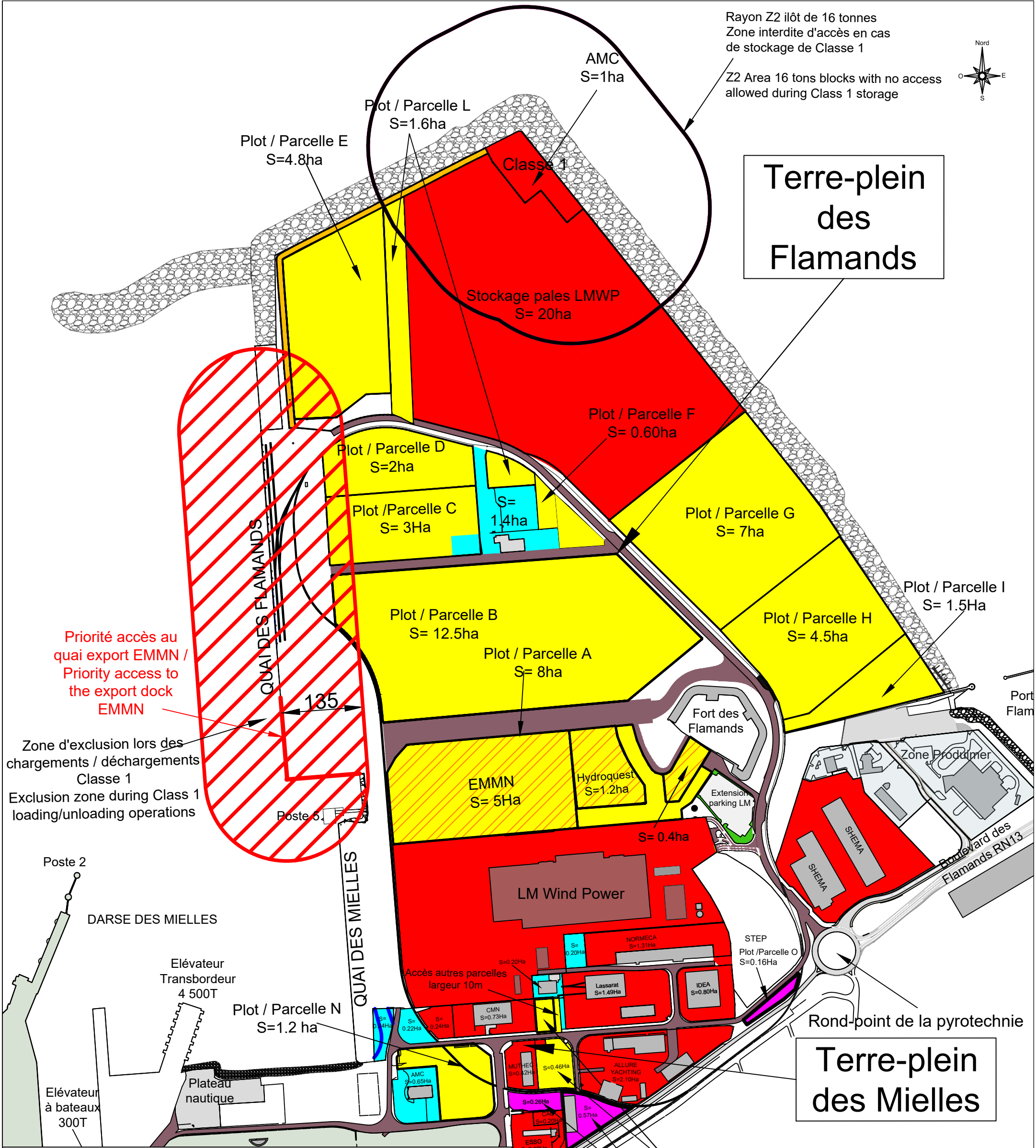
Port de Cherbourg

Procédure de transparence 2026
Transparency procedure 2026

Janvier 2029 à Décembre 2029

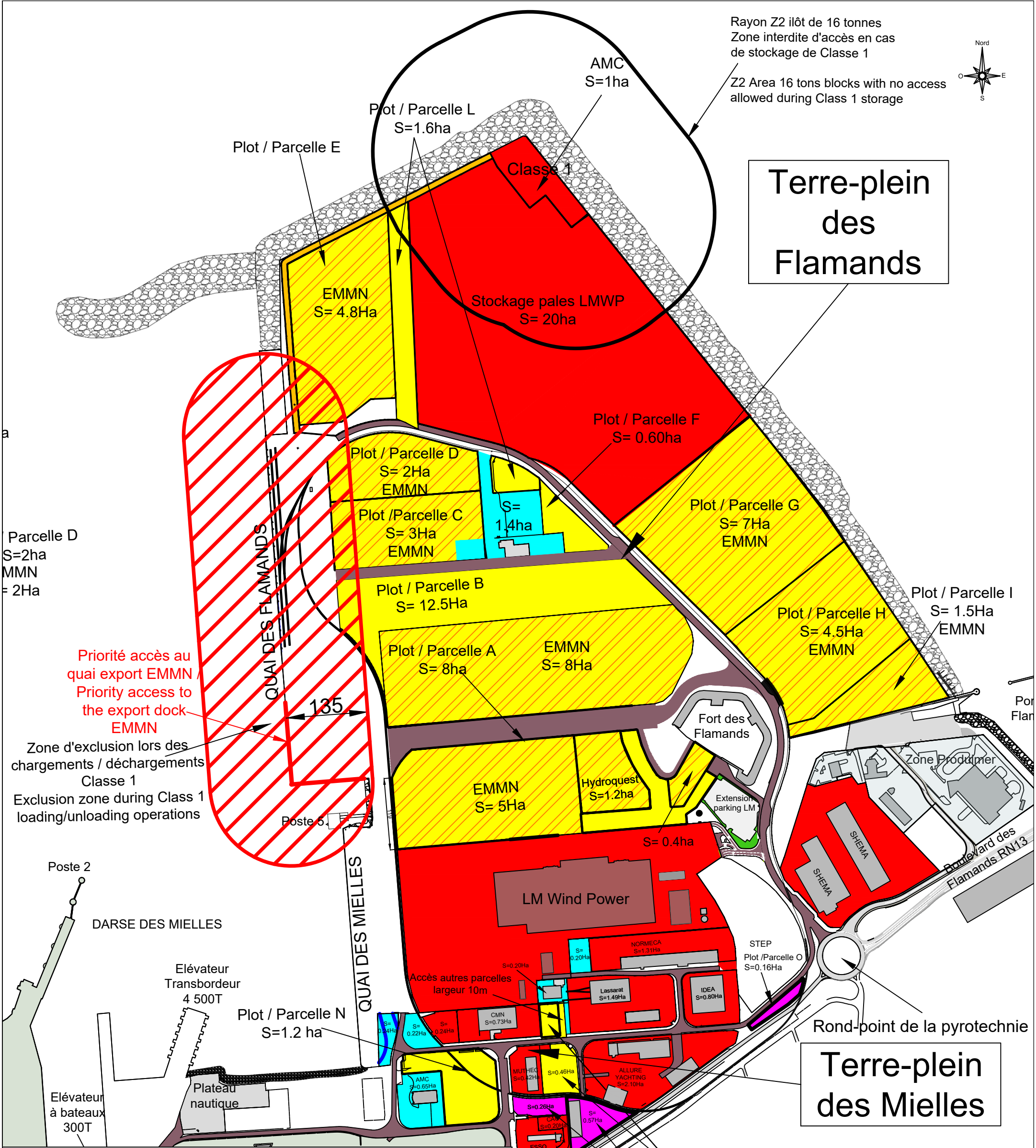
January 2029 to December 2029

Référence :
F:\sauvegarde BE\BE
données autocad plans\port
Cherbourg\Administratif
Jerome\Projet AYM\Juillet
2026 à Août 2026 dwg



Légende / Legend	
	Bleu : Parcelles non utilisables Blue : Non usable plots
	Rouge : Parcelle réservée - contrat signé Red : Area booked - rental contract signed
	Jaune : Parcelles non attribuées, objet de la présente procédure Yellow : Unallocated plots subject to the present procedure
	Orange et jaune : Parcelles incluses dans la présente procédure, ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lesquelles des contrats de réservation ont été signés. Ces parcelles ne pourront être réaffectées à un tiers pour la période concernée qu'avec l'accord explicite des bénéficiaires des contrats de réservation. Orange and yellow : Plots included in the previous procedure that have already been subject to a transparency measure and for which reservation agreements have been signed. During the period concerned, these plots may only be reallocated to a third party with the explicit consent of the beneficiaries of the reservation agreements
	Magenta : Parcelles incluses dans présente procédure, déjà soumises à une mesure de transparence, mais n'ayant donné lieu à aucun contrat de réservation ou de location. Elles peuvent être réaffectées dans le cadre de la présente procédure, sauf signature prochaine d'un contrat avec les lauréats précédemment désignés, qui conservent alors une priorité d'affectation. Magenta : Plots included in this procedure that have already been subject to a transparency measure but have no resulted in any reservation or lease agreement. They may be reallocated as part of this procedure, unless an agreement is expected to be signed shortly with the previously designated awardees, who will then retain priority for allocation.

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement	
Date : 28/08/2026	Procédure de transparence 2026 Transparency procedure 2026
Echelle: 1/6000 Format : A3	Janvier 2030 à Juin 2030 January 2030 to June 2030
Référence : F:\sauvegarde BE\BE données autocad plans\port Cherbourg\Administratif_Jerome\Projet AYM\Juillet 2026 à Août 2026 dwg	



Légende / Legend	
	Bleu : Parcelles non utilisables Blue : Non usable plots
	Rouge : Parcelle réservée - contrat signé Red : Area booked - rental contract signed
	Jaune : Parcelles non attribuées, objet de la présente procédure Yellow : Unallocated plots subject to the present procedure
	Orange et jaune : Parcelles incluses dans la présente procédure, ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lesquelles des contrats de réservation ont été signés. Ces parcelles ne pourront être réaffectées à un tiers pour la période concernée qu'avec l'accord explicite des bénéficiaires des contrats de réservation. Orange and yellow : Plots included in the previous procedure that have already been subject to a transparency measure and for which reservation agreements have been signed. During the period concerned, these plots may only be reallocated to a third party with the explicit consent of the beneficiaries of the reservation agreements
	Magenta : Parcelles incluses dans présente procédure, déjà soumises à une mesure de transparence, mais n'ayant donné lieu à aucun contrat de réservation ou de location. Elles peuvent être réaffectées dans le cadre de la présente procédure, sauf signature prochaine d'un contrat avec les lauréats précédemment désignés, qui conservent alors une priorité d'affectation. Magenta : Plots included in this procedure that have already been subject to a transparency measure but have no resulted in any reservation or lease agreement. They may be reallocated as part of this procedure, unless an agreement is expected to be signed shortly with the previously designated awardees, who will then retain priority for allocation.

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement	
Date : 28/08/2026	Procédure de transparence 2026 Transparency procedure 2026
Echelle: 1/6000 Format : A3	Juillet 2030 à Décembre 2030 July 2030 to December 2030
Référence : F:\sauvegarde BE\BE données autocad plans\port Cherbourg\Administratif_Jerome\Projet AYM\Juillet 2026 à Août 2026 dwg	

Annexe 1/Appendix 1

Parcelle/ Plot	Surface en ha/ Surface area (ha)	Statut/ Status
A	8	FR Cette parcelle est constituée de sous-ensemble durant la période 1^{er} juillet 2027/ 31 décembre 2030 : Sur la période 1^{er} juillet 2027 au 31 décembre 2028 : - Un sous-ensemble de 0,63 ha a déjà fait l'objet par le passé d'une mesure de transparence, mais pour lequel aucun contrat de réservation ou de location n'a été depuis été signé. Ce sous-ensemble pourra être réaffecté dans le cadre de la présente procédure, si aucune perspective de signature de contrat de réservation ou de location n'est envisagée à court terme avec le lauréat préalablement désigné. Dans le cas contraire, ce dernier bénéficie d'une priorité d'affectation. - Un sous-ensemble de 2ha (1,6 ha + 0,4ha) ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lequel un contrat de réservation a été signé, avec Hydroquest. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. - Un sous-ensemble de 1ha non utilisable - Un sous-ensemble de 4,37 ha non attribué jusqu'au 31 décembre 2028 Sur la période 1^{er} janvier au 31 décembre 2029 : - Un sous-ensemble de 2ha (1,6 ha + 0,4ha) ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lequel un contrat de réservation a été signé, avec Hydroquest. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. - Un sous-ensemble de 2ha ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lequel un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. - Un sous-ensemble de 4 ha non attribué jusqu'au 31 décembre 2029 Sur la période 2030 : - Un sous-ensemble de 1,6 ha (1,2 ha + 0,4ha) ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lequel un contrat

		de réservation a été signé, avec Hydroquest. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. - Un sous-ensemble de 5 ha ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour lequel un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. - Un sous-ensemble de 1,4 ha non attribué jusqu'au 31 décembre 2030 EN This plot is divided into several sub-areas during the period from 1 July 2027 to 31 December 2030: For the period from 1 July 2027 to 31 December 2028: - A 0.63 ha sub-area has previously been subject to a transparency procedure, but no reservation or lease agreement has subsequently been signed. This sub-area may be reallocated under the present procedure if no short-term prospect of signing a reservation or lease agreement is envisaged with the previously designated successful applicant. Otherwise, the latter shall have priority for the allocation of this sub-area. - A 2 ha sub-area (1.6 ha + 0.4 ha) has previously been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with Hydroquest. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement. - A 1 ha sub-area that cannot be used. - A 4.37 ha sub-area that remains unallocated until 31 December 2028. For the period from 1 January to 31 December 2029: - A 2 ha sub-area (1.6 ha + 0.4 ha) has previously been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with Hydroquest. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement. - A 2 ha sub-area has previously been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
--	--	---

		- A 4 ha sub-area that remains unallocated until 31 December 2029. For 2030 : - A 1.6 ha sub-area (1.2 ha + 0.4 ha) has previously been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with Hydroquest. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement. - A 5 ha sub-area has previously been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement. - A 1.4 ha sub-area that remains unallocated until 31 December 2030.
B	12,5	FR Parcelle non attribuée jusqu'au 30 juin 2030 A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant pour partie (8/12,5ha) déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. EN Unallocated plot until 30 June 2030 From 1 July 2030 onwards, part of the plot (8/12.5 ha) has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
C	3	FR Parcelle non attribuée jusqu'au 30 juin 2030 A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation.

		EN Unallocated plot until 30 June 2030 From 1 July 2030 onwards, part of the plot (8/12.5 ha) has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
D	2	FR Parcelle non attribuée jusqu'au 30 juin 2030 A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. EN Unallocated plot until 30 June 2030 From 1 July 2030 onwards, part of the plot (8/12.5 ha) has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
E	4,8	FR Période du 1^{er} juillet 2027 au 31 décembre 2028 : - Sous-ensemble de 2,5 ha non utilisable - Sous-ensemble de 2,3 ha non attribué Période du 1^{er} janvier 2029 au 30 juin 2030 : parcelle non attribuée A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. EN Period from 1 July 2027 to 31 December 2028:

		- 2.5 ha sub-area that cannot be used - 2.3 ha sub-area that remains unallocated Period from 1 January 2029 to 30 June 2030: unallocated plot From 1 July 2030 onwards, the plot has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
L	1,6	Parcelle non attribuée/ Unallocated plot
F	0,60	FR Parcelle faisant, partiellement (0,35 ha) l'objet d'une COT jusqu'à fin 2027, prolongeable d'un an. A compter du 1^{er} janvier 2029, parcelle non attribuée EN Part of the plot (0.35 ha) is subject to a Temporary Occupation Agreement (COT) until the end of 2027, with the possibility of a one-year extension. From 1 January 2029 onwards, the plot remains unallocated.
G	7	FR Parcelle non attribuée jusqu'au 30 juin 2030 A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. EN Unallocated plot until 30 June 2030 From 1 July 2030 onwards, the plot has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
H	4,5	FR Parcelle non attribuée jusqu'au 30 juin 2030

		A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. EN Unallocated plot until 30 June 2030 From 1 July 2030 onwards, the plot has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
I	1,5	FR Parcelle non attribuée jusqu'au 30 juin 2030 A compter du 1^{er} juillet 2030, parcelle ayant déjà fait l'objet d'une mesure de transparence et pour laquelle un contrat de réservation a été signé, avec EMMN. Cette parcelle ne pourra être réaffectée à un tiers, pour la période concernée, qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire du contrat de réservation. EN Unallocated plot until 30 June 2030 From 1 July 2030 onwards, the plot has already been subject to a transparency procedure, and a reservation agreement has been signed with EMMN. This plot may only be reallocated to a third party for the period concerned with the explicit consent of the beneficiary of the reservation agreement.
K	0,63	Parcelle non attribuée jusqu'au 31 décembre 2030/ Unallocated plot until 31 December 2030
M	0,83	FR Parcelle ayant déjà fait l'objet par le passé d'une mesure de transparence, mais pour laquelle aucun contrat de réservation ou de location n'a été depuis été signé. Celle-ci pourra être réaffectée dans le cadre de la présente procédure, si aucune perspective de signature de contrat de réservation ou de location n'est envisagée à court terme avec le lauréat préalablement désigné. Dans le cas contraire, ce dernier bénéficie d'une priorité d'affectation.

		EN The plot has previously been subject to a transparency procedure, but no reservation or lease agreement has been signed since then. It may be reallocated under the present procedure if there is no prospect of a reservation or lease agreement being signed with the previously designated successful applicant in the short term. Otherwise, the latter shall have priority for the allocation of the plot.
N	1,2	Parcelle non attribuée jusqu'au 31 décembre 2030/ Unallocated plot until 31 December 2030
O	0,16	FR Parcelle ayant déjà fait l'objet par le passé d'une mesure de transparence, mais pour laquelle aucun contrat de réservation ou de location n'a été depuis été signé. Celle-ci pourra être réaffectée dans le cadre de la présente procédure, si aucune perspective de signature de contrat de réservation ou de location n'est envisagée à court terme avec le lauréat préalablement désigné. Dans le cas contraire, ce dernier bénéficie d'une priorité d'affectation. EN The plot has previously been subject to a transparency procedure, but no reservation or lease agreement has been signed since then. It may be reallocated under the present procedure if there is no prospect of a reservation or lease agreement being signed with the previously designated successful applicant in the short term. Otherwise, the latter shall have priority for the allocation of the plot
Total	48,32	